



**Date d'ouverture : 31/03/2001**

## **FICHE TECHNIQUE # 9**

**Thématique :** Récréo-tourisme

**Nom du projet :** Aménagement du canal de Soulanges

**Localisation :** Canal Soulanges, rive nord du fleuve Saint-Laurent

### **Problématique :**

Certains citoyens, qui nous ont contactés, semblent inquiets face à la venue d'un projet qui modifiera leur environnement et leur qualité de vie. La présence de touristes, l'aménagement de structures touristiques et l'achalandage accru de la piste cyclable inquiètent les résidents. Lors de l'implantation de projets récréo-touristiques majeurs, il y a parfois des levées de boucliers et certains citoyens se sentent dépossédés. Le canal sera accessible d'une manière différente aux citoyens. Les activités seront beaucoup plus structurées.

Le projet consiste notamment à aménager un port de plaisance, à Pointe-des-Cascades, combiné à un centre d'interprétation, un complexe touristique dans la municipalité de Coteau-du-Lac et une autre halte pour les plaisanciers à Les Coteaux. Le projet demande des investissements privés de plus de 350 millions de dollars. La Régie inter-municipale du canal de Soulanges gère le dossier.

Les divers partenaires gouvernementaux ont formé un comité de travail pour faciliter la réalisation du projet. Le canal, ainsi que les terrains adjacents, appartiennent au Ministère des Transports du Québec (MTQ). Un investissement public d'environ 60 millions de dollars permettrait la réalisation du projet du canal de Soulanges ; 35 millions seraient nécessaires pour la réfection des infrastructures de la voie navigable. L'aménagement de la sortie du boulevard Mgr Langlois est déjà planifié par le MTQ pour 2000-2002 en tenant compte de la possible réouverture du canal. Le passage de la future autoroute 30 est prévu sous le canal. Le passage probable sous le canal limitera la libre circulation des poissons. L'étude d'impact est en cours. De plus, la rivière Délisle devra faire l'objet d'un aménagement majeur. La qualité des sédiments est à surveiller comme tous les sédiments du fleuve Saint-Laurent.

### **Solution :**

La consultation de la population et des intervenants régionaux est nécessaire pour que le projet soit bonifié tout au long du processus. La consultation devrait se faire en continu et

de façon transparente car cela peut entraîner des problèmes au niveau de l'acceptation du projet. Un représentant du Comité ZIP pourrait être nommé afin de permettre la coordination entre les préoccupations de la population et la Régie inter-municipale du canal de Soulanges (L'implication du Comité ZIP est à déterminer avec la Régie).

L'étude d'impact devra tenir compte des changements au niveau de la qualité de vie des résidents des diverses municipalités surtout à Pointe-des-Cascades, Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Les Cèdres. Au niveau environnemental, les modifications au niveau de la rivière Déglise pourraient avoir un effet sur la reproduction des poissons du fleuve Saint-Laurent, à cause de la présence de frayères à l'embouchure.

Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme dans l'aménagement des périmètres des municipalités pour diminuer les impacts possibles de l'implantation de ce projet récréo-touristique. La MRC de Vaudreuil-Soulanges produira, suite à diverses études, un cadre d'aménagement des périmètres. Il faudra incorporer le cadre d'aménagement dans le futur schéma d'aménagement de la MRC.

**Faisabilité :** La volonté politique est très présente dans ce dossier.

<b>Coût :</b>	Étude d'impact .....	500 000\$
	Consultations .....	35 000\$
	Cadre d'aménagement des périmètres .....	env 300 000\$
	Aménagement du canal .....	60 millions\$
	Aménagement des structures adjacentes au canal .....	350 millions\$

**Partenaires visés :**

Action Poissons Plus lac Saint-François (APP), Association des gens d'affaires de Soulanges (AGAS), Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, **futurs investisseurs, La Régie inter-municipale du canal de Soulanges**, les citoyens intéressés, les municipalités de Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Hydro-Québec, Ministère de l'Environnement du Québec (MENV), **Ministère des Finances, Ministère des Régions, Ministère des Transports du Québec (MTQ), Ministère du Tourisme du Québec**, MRC de Vaudreuil-Soulanges, Pêches et Océans Canada (MPO), Société de la Faune et des Pars du Québec (FAPAQ), Transport Canada

**Échéancier :**

Investisseurs	2000-2001
Étude d'impact et consultations publiques	2000-2002
Consultation des phases ultérieures	en continu
Cadre d'aménagement des périmètres	2001-2002
Aménagement du canal et des structures adjacentes au canal	2002-2005

**Indicateur d'atteinte d'objectif :**

Que le canal retrouve ses usages et qu'il demeure une propriété publique accessible en tenant compte de l'environnement humain.

**Références complémentaires :**

CARTIER, François, 1999, Canal de Soulanges: d'un défi à l'autre-meeting the challenger  
Société de développement du Canal de Soulanges, 144 pages

Journaux locaux

Société de développement du Canal de Soulanges, Le Canal de Soulanges, Vendredi 9  
octobre 1998, 4 pages

